

Ersatz Kernkraftwerk Beznau AG, 5312 Döttingen

Conseil fédéral suisse
Palais fédéral
3003 Berne

Transmis à :

Office fédéral de l'énergie (OFEN)
Mühlestrasse 4
3063 Ittigen

Datum Döttingen, le 4 décembre 2008

**Demande d'octroi de l'autorisation générale pour la construction et l'exploitation
de la centrale nucléaire de remplacement de Beznau**

Monsieur le président de la Confédération,
Mesdames les conseillères fédérales,
Messieurs les conseillers fédéraux,

Sur la base de la Loi sur l'énergie nucléaire (LENu) et des résultats détaillés ci-joints des enquêtes effectuées, nous vous soumettons par la présente la demande d'octroi de l'autorisation générale pour la construction et l'exploitation d'une centrale nucléaire en remplacement de l'actuelle centrale de Beznau.

1. Demande

En vue de la construction et de l'exploitation d'une centrale nucléaire, selon les spécifications figurant aux annexes 2 à 7, sur le site de Beznau, dans la commune de Döttingen du canton d'Argovie, la requérante demande l'octroi d'une autorisation générale d'après l'article 12, alinéa 1 de la LENu.

4 décembre 2008

2. Élément formel

La requérante, Ersatz Kernkraftwerk Beznau AG, est une société anonyme de droit suisse, ayant son siège social à Döttingen, dans le canton d'Argovie. Créée le 25 novembre 2008, elle est inscrite au registre du commerce de ce canton. L'ensemble du capital social est détenu à 74,34 % par Nordostschweizerische Kraftwerke AG (NOK), Baden, à 14,16 % par Centralschweizerische Kraftwerke AG (CKW), Lucerne, et à 11,5 % par BKW FMB Energie AG, Berne. Elle répond ainsi aux exigences de l'article 13, alinéa 2 de la LENu.

Justificatif :

Extrait du registre du commerce concernant Ersatz
Kernkraftwerk Beznau AG, en date du 27 novembre
2008

Annexe 1

3. Éléments matériels

La centrale nucléaire de remplacement doit être construite sur le site de Beznau, au nord-est de l'actuelle centrale nucléaire à remplacer. La centrale nucléaire est prévue avec une puissance électrique de 1450 MW et une tolérance d'environ plus/moins 20 %. Le refroidissement sera assuré par une tour de refroidissement hybride se fondant le mieux possible dans le paysage. Des données techniques plus détaillées sur le projet sont disponibles dans les rapports ci-joints (annexes 2 à 7).

Les études approfondies menées jusqu'à présent ont montré en substance que le site de Beznau est conforme aux critères décisifs pour l'exploitation d'une centrale nucléaire que sont l'acceptation régionale, l'intégration au réseau, la proximité des zones de distribution, la densité de la population, la disponibilité de fluide caloporteur, l'espace disponible, les infrastructures existantes, le sol de fondation et l'aménagement du territoire.

Les documents joints à la présente demande répondent aux exigences de l'article 23, alinéa 1 de l'Ordonnance sur l'énergie nucléaire (OENu). Par ces documents, la preuve des conditions préalables à l'octroi de l'autorisation générale conformément à l'article 13, alinéa 1 de la LENu est pleinement apportée.

4 décembre 2008

Justificatifs :

- | | |
|---|----------|
| 1. Rapport de sécurité de décembre 2008 | Annexe 2 |
| 2. Rapport de sûreté de décembre 2008 | Annexe 3 |
| 3. Rapport d'impact sur l'environnement de décembre 2008 | Annexe 4 |
| 4. Rapport relatif à la concordance avec l'aménagement du territoire de décembre 2008 | Annexe 5 |
| 5. Concept de désaffectation de décembre 2008 | Annexe 6 |
| 6. Justificatif de l'évacuation des déchets radioactifs de décembre 2008 | Annexe 7 |

La demande soumise est donc justifiée. Sur cette base, nous vous prions de bien vouloir engager l'instruction de la procédure d'autorisation de ce projet important pour la garantie durable à long terme de l'approvisionnement énergétique de la Suisse.

Si vous avez besoin d'informations supplémentaires, nous nous tenons à votre entière disposition. Les travaux de planification sont actuellement exécutés par Resun AG, à Aarau, à la demande de Ersatz Kernkraftwerk Beznau AG. Resun AG a été créée par BKW, Axpo Konzerngesellschaften NOK et CKW en tant que société de planification pour le remplacement des centrales nucléaires de Beznau et de Mühleberg. L'interlocuteur chez Resun AG est M. Stephan Döhler, joignable au 062 832 51 00.

Sincères salutations,
Ersatz Kernkraftwerk Beznau AG

Manfred Thumann
Président du Conseil d'administration

Hermann Ineichen
Vice-Président du Conseil d'administration

Annexes :

Les annexes 1 à 7 mentionnées dans cette demande ont été remises en mains propres à l'Office fédéral de l'énergie le 4 décembre 2008.